

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Exercice 2023-24
Paris, le 5 avril 2024 – 18h00



Succès de l'offre au public d'obligations avec bons de souscription d'actions attachés d'un montant brut de 1,67 million d'euros après exercice intégral de la clause d'extension

GECI International (FR001400M1R1 - ALGEC), groupe spécialisé dans la technologie et le digital (la « **Société** »), annonce avoir réalisé avec succès son offre au public d'obligations simples (les « **OS** »), lesquelles sont non-convertibles en actions, auxquelles sont attachés deux types de bons de souscription d'actions (les « **BSA** ») (les OS et les BSA étant désignés ensemble les « **OBSA** ») (l'« **Offre** »). L'Offre, d'un montant brut initial de 1,46 million d'euros, a été sursouscrite de plus de 18% et est ainsi portée à un montant de 1,67 million d'euros après exercice intégral de la clause d'extension.

Serge Bitboul, Président Directeur Général de GECI International, déclare : « *Je souhaite exprimer ma gratitude à tous les actionnaires, investisseurs et managers de GECI International qui ont participé à cette Offre et nous ont ainsi témoigné leur confiance. Nous disposons ainsi des ressources nécessaires pour continuer notre développement sur des marchés à forte croissance et à forte valeur ajoutée, tels que le Calcul Haute Performance, le Conseil Informatique et les Technologies. Nous avons des projets ambitieux dans les domaines du Big Data, du Cloud Computing, de l'Intelligence Artificielle et des solutions pour la Smart City. Ce financement est particulièrement crucial pour soutenir notre engagement de performance dans les projets en cours.* »

RÉSULTAT ET CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE

L'Offre, ouverte au public du 22 mars 2024 au 4 avril 2024 (inclus), a été sursouscrite de plus de 18% par rapport au montant cible initial.

Chaque OBSA est composée de 1 OS à laquelle sont attachés 30 BSA dont la période d'exercice expire le 5 octobre 2024 (les « **BSA₁** ») et 17 BSA dont la période d'exercice expire le 5 avril 2029 (les « **BSA₂** »).

Le montant de l'émission a ainsi été porté à 1,67 million d'euros par le conseil d'administration de la Société, lequel a décidé d'exercer en intégralité la clause d'extension, donnant lieu à l'émission (i) de 17 250 OS (correspondant à un produit net d'environ 1,53 million d'euros), (ii) de 517 500 BSA₁ et (iii) de 293 250 BSA₂. L'exercice en espèces¹ de l'intégralité des 517500 BSA₁ et des 293250 BSA₂ attachés aux 17 250 OS ainsi émises permettrait à la Société de percevoir un produit brut additionnel de 3,4 millions d'euros.

Les 17 250 OS émises ont une valeur nominale de 100 euros chacune et une maturité de douze (12) mois à compter de leur émission, et portent intérêt à 12% par an. Les OS et les BSA ont été émis et inscrits en compte ce jour.

A compter du 3 mai 2024, GECI International procédera mensuellement à l'amortissement du principal des OS émises à hauteur de 8,34 euros par OS, et au paiement des intérêts courus sur le nominal des OS ainsi amorti.

Les BSA ont été détachés des OS dès leur émission.

¹ Le prix d'exercice des BSA est payable en numéraire, c'est-à-dire en espèces ou par compensation de créances avec toutes sommes dues au titre des OS.

Chaque BSA₁ donne le droit de souscrire à une action GECI International pendant une période de six (6) mois à compter de sa date d'émission à un prix d'exercice fixé à 3,32 euros (correspondant à 83,3% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action GECI International des vingt (20) jours de bourse précédant le 21 mars 2024). La parité d'exercice des BSA₁ sera ajustée, le cas échéant, cinq (5) mois après l'émission des BSA₁, soit le 5 septembre 2024, pour tenir compte de l'évolution du cours de l'action GECI International et ainsi maintenir leur attractivité pour les investisseurs dans le cadre de l'Offre.

Chaque BSA₂ donne le droit de souscrire à une action GECI International pendant une période de cinq (5) ans à compter de sa date d'émission à un prix d'exercice fixé à 5,75 euros (correspondant à 144,3% du cours moyen pondéré par les volumes de l'action GECI International des vingt (20) jours de bourse précédant le 21 mars 2024). La parité d'exercice des BSA₂ sera ajustée, le cas échéant, à la deuxième (2^{ème}) et à la quatrième (4^{ème}) dates anniversaire de l'émission des BSA₂ pour tenir compte de l'évolution du cours de l'action GECI International et ainsi maintenir leur attractivité pour les investisseurs dans le cadre de l'Offre.

Les actions nouvelles GECI International émises sur exercice des BSA seront des actions ordinaires portant jouissance courante qui conféreront à leur titulaire, dès leur livraison, tous les droits attachés aux actions ordinaires existantes détaillés dans les statuts de la Société.

Les actions nouvelles GECI International feront l'objet de demandes d'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris. Elles seront immédiatement assimilées aux actions existantes de la Société et négociables sur la même ligne que les actions existantes (FR001400M1R1 - ALGEC).

Les caractéristiques et modalités détaillées des OS, des BSA₁ et des BSA₂ sont mentionnées en annexes au communiqué de lancement de l'opération du [22 mars 2024](#), disponible sur le site internet de la Société.

Comme indiqué dans le communiqué de lancement de l'opération du 22 mars 2024, huit mandataires sociaux, actionnaires et investisseurs se sont engagés à souscrire les OBSA pour un montant total de 1 286 705 euros (dont 1 138 295 euros en espèces et 148 410 euros par compensation de créances), représentant 88% du montant initial de l'Offre.

Par ailleurs, des engagements de souscription complémentaires ont été conférés par des investisseurs à l'effet d'assurer la réalisation de l'Offre. Ces investisseurs se sont engagés à souscrire à l'Offre pour un montant en espèces de 873 000 euros (soit 9 000 OS). Les ordres de souscription y afférents (i) n'ont été servis qu'à hauteur du montant strictement nécessaire pour que l'Offre soit réalisée à hauteur de 115%, ce montant étant réparti entre lesdits investisseurs au prorata de leurs engagements respectifs, et (ii) ont été en conséquence réduits à due proportion.

Au titre de ces engagements de souscription complémentaires, les investisseurs ci-dessus percevront une commission d'engagement de 2,5% du montant nominal de leurs engagements de souscription respectifs, soit un montant global de 22 500 euros prélevé sur le produit brut de l'Offre.

REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE

La répartition du capital de GECI International avant et après l'exercice éventuel des 810 750 BSA est présentée en [Annexe 1](#) du présent communiqué de presse.

FACTEURS DE RISQUE

La Société rappelle que les facteurs de risque relatifs à la Société et à son activité sont détaillés dans son Rapport Financier Annuel 2022-2023 et dans son Rapport Semestriel 2023, lesquels sont disponibles sur son site internet. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la Société.

A PROPOS DE GECI INTERNATIONAL

Le Digital et la Technologie pour le Monde d'Après

GECI International est un Groupe spécialisé dans la Technologie et le Digital. Depuis son origine en 1980, le Groupe innove pour concevoir et développer des solutions, produits et services intelligents pour les secteurs de la Recherche, de l'Industrie et des Services.

Fort de son savoir-faire reconnu, de son écosystème de partenariats technologiques, de ses alliances commerciales et de ses compétences hautement qualifiées, GECI International se positionne sur toute la chaîne de valeur pour accompagner les entreprises et organisations dans leur recherche de stratégie compétitive.

GECI International déploie également une nouvelle dynamique entrepreneuriale avec le développement de nouvelles offres intelligentes et technologiques dans les domaines des « Smart city » et du Monde des Transports.

GECI International est coté sur le marché Euronext Growth Paris. Code ISIN (action) : FR001400M1R1 – ALGEC.

CONTACTS

GECI International - Relations Investisseurs
Tél. : +33 (0)1 46 12 00 00 / relation.investisseurs@geci.net

Agence CALYPTUS - Cyril Combe
Tél. : +33 (0)1 53 65 68 68 / geci@calyptus.net

AVERTISSEMENT

Cette opération a donné lieu à l'établissement d'un document d'information synthétique (« DIS ») conformément à l'article 212-44 du règlement général de l'AMF. Le DIS n'a pas été soumis à l'approbation de l'AMF et est consultable sur le site internet de la Société.

Le communiqué de presse, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société dans un quelconque pays. Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (le « Règlement Prospectus »).

En application des dispositions de l'article L. 411-2-1 1° du Code monétaire et financier et des articles 211-2 et 211-3 du Règlement général de l'AMF, l'Offre ne donne pas lieu à un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF dans la mesure où le montant total de l'Offre calculé sur une période de douze mois ne dépasse pas 8.000.000 €.

Le présent communiqué ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou de souscription ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les actions, ou toute autre titre, de la Société ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux États-Unis ni de faire une offre au public aux États-Unis.

Ce communiqué ne constitue pas une offre au public de valeurs mobilières au Royaume-Uni. Au Royaume-Uni, ces informations ne peuvent être distribuées et ne sont destinées qu'aux personnes (i) ayant une expérience professionnelle dans le domaine des investissements régis par les dispositions de l'article 19(5) de la loi « Financial Services and Markets 2000 (Financial Promotion) Order 2005 », telle que modifiée (l'« Ordonnance »), ou (ii) à des « high net worth entities », « unincorporated associations », ou autres personnes à qui ce document peut être légalement transmis conformément à l'article 49(2)(a) à (d) de l'Ordonnance (toutes ces personnes sont ci-après dénommées les « Personnes Concernées »). Au Royaume-Uni, aucune autre personne qu'une Personne Concernée ne peut agir sur la base de ces informations. Tout investissement ou activité d'investissement à laquelle ces informations font référence ne pourra être réalisé que par les seules Personnes Concernées. Les personnes distribuant ces informations doivent s'assurer qu'une telle distribution est légalement autorisée.

Le présent communiqué peut contenir des indications sur les objectifs de la Société ainsi que des déclarations prospectives. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société. Cette dernière opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Elle n'est donc pas en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective. La Société attire l'attention des investisseurs sur le fait que les déclarations prospectives ne constituent en aucun cas une garantie de ses performances futures et que sa situation financière, ses résultats et ses cashflows réels ainsi que l'évolution du secteur dans lequel la Société opère peuvent différer de manière significative de ceux proposés ou suggérés par les déclarations prospectives contenues dans ce document. De plus, même si la situation financière de la Société, ses résultats, ses cashflows et l'évolution du secteur dans lequel elle opère étaient conformes aux informations prospectives contenues dans ce document, ces résultats ou ces évolutions peuvent ne pas être une indication fiable des résultats ou évolutions futurs de la Société. Ces informations sont données uniquement à la date du présent communiqué. La Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations ni des hypothèses sur lesquelles elles sont basées, à l'exception de toute obligation légale ou réglementaire qui lui serait applicable.

La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le communiqué est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

ANNEXE 1

REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE

Avant émission des OBSA

A la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat de la Société au 5 avril 2024 est la suivante :

	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
XLP holding	15 218	2,62%	30 436	5,08%
Serge Bitboul	770	0,13%	1 540	0,26%
Total Serge Bitboul	15 988	2,75%	31 976	5,34%
Autres actionnaires nominatifs	2 068	0,36%	3 821	0,64%
Flottant	562 994	96,88%	562 994	94,02%
Actions auto-détenues	68	0,01%	-	0,00%
TOTAL	581 118	100,00%	598 791	100,00%

Après émission des OBSA et exercice de l'intégralité des BSA

	Nombre d'actions	% de capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
XLP holding	59 398	4,27%	74 616	5,29%
Serge Bitboul	149 290	10,73%	150 060	10,65%
Total Serge Bitboul	208 688	14,99%	224 676	15,94%
Autres actionnaires nominatifs	2 068	0,15%	3 821	0,27%
Flottant	1 181 044	84,85%	1 181 044	83,79%
Actions auto-détenues	68	0,00%	-	0,00%
TOTAL	1 286 118	100,00%	1 303 791	100,00%